



## Engagement en même temps dans un Rond point

-----  
Par Marjo26

Bonjour,

Je me suis engagée en même temps qu'un autre usager dans un rond-point. Est ce que ça peut être considéré comme un refus de priorité.

Il y avait les gendarmes ils étaient là certainement pour faire des contrôles routiers.

Mais je me demande si ils peuvent me sanctionner a la volée

Merci pour votre aide

-----  
Par lavigie

Bonjour

L'article R415-10 du CR ne concerne que le conducteur identifié et n'est pas reportable vers le titulaire du certificat d'immatriculation .

-----  
Par Marjo26

Bonjour,

Je ne comprends pas bien votre réponse c'était bien ma voiture et moi qui conduisais.

Mais est ce que le fait de s'engager en même temps dans un rond point est considéré comme un refus de priorité

-----  
Par lavigie

j'ai répondu à votre question : "je me demande si ils peuvent me sanctionner a la volée "

j'ai répondu : non ou du moins la verbalisation sera classée sans suite .

je sais que c'est votre voiture puisque si verbalisation a la volée le gendarme identifiera le titulaire du certificat d'immatriculation en consultant le SIV , mais il n'y a que vous qui affirmez être le conducteur ce que le PV ignore , libre a vous de faire un acte de police et vous désigner responsable pénal du refus de priorité a un rond point.

Pour verbaliser cette infraction il n'y a que 2 solutions;

interpeller le vehicule sur le lieu de l'infraction et faire le contrôle routier R233-1 CR ou convoquer ultérieurement le titulaire du CI en audition libre afin qu'il désigne le conducteur mis en cause et ce en vertu de l'article L121-1 du CR .(ce que la loi ne demande pas )

Cette nature d'infraction n'est pas reportable vers l'article L121-3 du CR et n'est pas listée au R121-6 CR reportant et transformant la responsabilité penale d'un conducteur inconnu vers la redevabilité pécuniaire du titulaire du CI.

-----  
Par janus2

Bonjour,

S'il s'agit d'un carrefour giratoire avec des "cédez le passage" à chaque entrée, les conducteurs qui arrivent doivent laisser la priorité à ceux qui circulent sur l'anneau.

Si l'autre conducteur ne circulait pas sur l'anneau, cette priorité ne le concernait pas.

J'ai un peu de mal à visualiser votre situation. A moins que 2 entrées soient vraiment très proches sur ce carrefour, 2 conducteurs qui arrivent en même temps à 2 entrées différentes ne doivent pas se gêner ?

-----

Par Marjo26

Les entrées étaient proches mais je ne pense pas l'avoir gêné mais après coup je me pose plein de questions et ça me stress

-----  
Par ESP

Bonjour et bienvenue  
Si vous avez démarré en même temps, qui était à droite de l'autre ?

-----  
Par Marjo26

C'est moi qui était a droite de l'autre c'est pour ça que je me pose toutes ces questions